



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

Conseillers présents : MM Pascal DEGASPERI ; Alain FROGET ; Joris GIRARD ; Yannick LOMBARD ; Sébastien SIMION ; Robert RICHIARDONE ; Gilles TOURTET ; MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Céline PIERROT ; Françoise PINET

Absents représentés : Christian BRETON (pouvoir à Françoise PINET), Jacqueline HARDON (pouvoir à Gilles TOURTET), Jean-Pierre MENUT (pouvoir à Christine DELORME)

Absente : MME Julie GAY-PARA,

Le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

##### **BUDGET – COMMUNE**

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice 2017 se traduit par un excédent propre de 141 203 € quasiment identique à celui de l'an dernier. Compte tenu de l'excédent incorporé en 2017 soit 853 837.96 € le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 995 040.96 €. Les dépenses de fonctionnement ont bien été maîtrisées par rapport aux prévisions budgétaires.

<b>Dépenses</b>	<b>622 603.52 €</b>
<b>Recettes (avec excédent reporté)</b>	<b>1 617 644.48 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>995 040.96 €</b>

Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 187 792.21 €. Malgré l'incorporation du résultat de 2016 soit un excédent de 31 070.38 € le résultat de l'exercice 2017 reste déficitaire à hauteur de 156 721.83 €. Ce déficit s'explique notamment par l'attente du versement des subventions. Ce déficit sera couvert par l'excédent de fonctionnement. Les principales dépenses concernent l'implantation de l'entrepôt des services techniques à la zone artisanale, la réalisation du city-stade, l'acquisition des jeux d'enfants et la numérotation des rues.

<b>Dépenses</b>	<b>264 092.68 €</b>
<b>Recettes (avec excédent reporté)</b>	<b>107 370.85 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>156 721.83 €</b>

**Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).**

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement: le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 3 038.62 €. Après incorporation du résultat de 2016 de 32 172.37 € le solde excédentaire est de 29 133.75 €. Il faut noter que depuis deux ans le budget est déficitaire en section d'exploitation et ce malgré l'augmentation de la tarification. Pour cette année le déficit s'explique par la hausse de la consommation électrique de la nouvelle station d'épuration.

<b>Dépenses</b>	<b>130 079.42 €</b>
<b>Recettes (avec excédent reporté)</b>	<b>159 213.17 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>29 133.75 €</b>

Section d'investissement : le résultat est déficitaire à hauteur de 582 272.46 €. Cet important déficit résulte de l'absence de versement des subventions attendues notamment pour la station d'épuration et les travaux d'éliminations des eaux parasites. Au regard du résultat de 2016 incorporé au budget soit un excédent de 524 321 € le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 57 951.46 €. Le prêt relais souscrit pour la station d'épuration a été remboursé en totalité, les travaux relatifs à la station d'épuration ont presque été payés en totalité, les travaux d'aménagement de la traversée du village sont terminés et une partie du montant des études concernant la révision du zonage d'assainissement a été engagée.

<b>Dépenses</b>	<b>904 846.62 €</b>
<b>Recettes (avec excédent reporté)</b>	<b>846 895.16 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>57 951.46 €</b>

**Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).**

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 4 612.34. Après incorporation du résultat de 2016 le solde excédentaire est de 4 940.16 €.

<b>Dépenses</b>	<b>9 137.36 €</b>
<b>Recettes (avec excédent reporté)</b>	<b>14 077.52 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>4 940.16 €</b>

**Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire n'a pas pris part au vote).**

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES COMPTABLES 2017**

Madame le Maire rappelle que dans le calcul des résultats il faut ajouter aux soldes d'exécution les restes à réaliser (dépenses engagées non mandatées).

Le conseil doit délibérer sur l'affectation des résultats de chaque budget.

## **BUDGET – COMMUNE**

- Résultat fonctionnement + 995 040.96 €
- Résultat investissement – 156 721.83 €
- Solde des restes à réaliser + 15 308 €

Le besoin de financement est donc de  $(-156\,721.83 + 15\,308) = -141\,413.83$  €, il sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

### Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement dépenses – 156 721.83 €
- Couverture besoin financement au 1068 (investissement recettes)  
+ 141 413.83 €
- Report en fonctionnement recettes + 853 627.13 €

Accord à l'unanimité.

## **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

- Résultat fonctionnement + 29 133.75 €
- Résultat investissement – 57 951.46 €
- Solde des restes à réaliser + 306 762.00 €

Aucun besoin de financement

### Affectation des résultats au budget :

- Report en investissement dépenses – 57 951.46 €
- Report en fonctionnement recettes + 29 133.75 €

Accord à l'unanimité

## **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Report en fonctionnement recettes + 4 940.16 €

Accord à l'unanimité.

## **ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire propose d'inscrire les crédits suivants :

- Opération 40 – équipement secrétariat mairie

Deux armoires : 900 €, deux ordinateurs : 1 800.00 €, une console pour cadastre : 700 €, acquisition de luminaires et de chaises : 1 000 € soit un Total : 4 400 €

- Opération 42 – équipement services techniques

Achat d'une perche élagueuse et un marteau perforateur avec forets, soit un total de :

1 800 €.

- Opération 961 : aménagement RD1075

Pose d'un grillage pour un montant de 5 325 €

- Opération 101 : entrepôt communal

Achat de deux établis : 450 € et installation d'une alarme : 1 610 €, soit un total de 2 060 €

Accord à l'unanimité.

### **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

#### **Demande d'une subvention complémentaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

La demande de subvention initiale portait sur un montant prévisionnel des travaux à hauteur de 89 050 €, dont 30 230 € pour le bâtiment de la mairie. La commune a obtenu une subvention au titre de la DETR d'un montant de 35 620 €. Après la consultation des entreprises le montant des travaux du bâtiment de la mairie s'élève à 55 945 €, montant plus important que le prévisionnel, soit un surcoût de 25 715 €.

Madame le Maire propose de demander une subvention complémentaire sur ce surcoût. Le plan de financement serait le suivant : DETR 40 % 10 286 € Autofinancement 15 429 €. Accord à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX D'INFORMATION**

Madame le Maire donne la parole à Odile DURAND qui s'est portée volontaire pour se charger de ce dossier.

Elle souhaite que la commune soit plus attrayante pour les touristes qui font une pause dans notre village. Elle propose d'installer des panneaux d'informations sur quatre endroits stratégiques : la Place des Aires, la Place du maréchal Ferrand, au Serre Gras et devant l'office du tourisme.

Le coût pour 4 panneaux s'élève à 4 274.38 € HT, la conception et étude graphique s'élève à 1 260 € HT, soit un total de 5 534.28 € HT.

Le plan de financement serait le suivant : département 50 % : 2 767.14 €, autofinancement : 3 873.99 €. Accord à l'unanimité.

### **PERSONNEL**

#### **Convention cadre de formation année 2018 - CNFPT**

Lorsque la collectivité ou l'établissement demande au centre une formation particulière différente de celle qui a été prévue par le programme du centre, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation, est fixée par voie de convention.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le CNFPT

### **SIGNATURE DES BAUX DE LOCATION**

- Logement au-dessus de l'école maternelle : Bail à passer avec Mr et Mme CASTELAR- Loyer mensuel 450 €
- Logement au-dessus de l'ADMR :

Deux demandes sont parvenues en mairie

- Mr et Mme PADOVANI (reçue le 26 janvier)
- Madame DEMANGE Chantal (reçue le 6 février)

Madame le Maire propose de retenir la demande reçue en premier

Bail à passer avec Mr et Mme PADOVANI - Loyer mensuel 550 €

○ Garage communal :

Mr DIDIER Armand a libéré le garage le 31 décembre

Une seule demande reçue, bail à passer avec Monsieur Sébastien MENUT, loyer mensuel de 23.61 €.

Accord à l'unanimité.

**CONVENTION A PASSER AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES**

Le Préfet des Hautes-Alpes a arrêté le 18 juillet 2017 le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. La commune doit dans un délai d'un an prendre à son tour un arrêté précisant la défense contre l'incendie de son secteur.

Aussi le SDIS propose un partenariat pour le recensement, la mise à jour et le contrôle des Points d'Eau d'Incendie. La commune se chargera de la réparation et des changements en cas de besoin. Le coût du contrôle est fixé à 30 € par poteau, il y a 41 Points d'Eau Incendie ce qui porte la prestation à 1 230 € pour 3 ans.

Le conseil autorise le maire à passer la convention avec le SDIS.

**MOTION POUR LE MAINTIEN DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SERRES**

Suite à des informations sur une éventuelle fermeture du centre des finances de Serres, Françoise PINET et Gérard TENOUX, conseillers départementaux du canton, ont saisi l'ensemble des communes concernées afin que leurs conseils municipaux délibèrent sur son maintien. La décision de fermeture du centre des finances de Serres engendrerait un préjudice considérable pour les collectivités et pour leurs habitants.

Le conseil municipal :

- Marque sa ferme opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Serres,
- Affirme que la disparition de ce service public de proximité va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens.

**DECLARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGNE GRENOBLE-GAP**

L'assemblée générale réunie le 13 janvier dernier a adopté une déclaration dans laquelle elle invite toutes les collectivités, les élus, les personnes attachées au train à la rejoindre en participant à ses actions. Des actions sont prévues dans les tous prochains mois, notamment pour le maintien des trois postes de cheminots pour le croisement en gare de Lus La Croix Haute et surtout les financements nécessaires aux travaux de régénération de voie.

Le conseil autorise le maire à signer la déclaration.

**ACTIONS JEUNESSE**

Madame le maire propose de prendre trois délibérations pour le fonctionnement du service « actions jeunesse » :

- Convention de stage avec le GRETA Des Pays Hauts Alpains (jeunes qui passent le BAPAAT)

- Fixation du prix des sorties exceptionnelles (concert, spectacle, manifestations sportives ou culturelles) au tarif de l'accueil de loisirs majoré du prix réel du billet d'entrée de la manifestation.
- Sortie famille : projet de sortie Cirque à Gap
  - ✓ Adultes 10 €
  - ✓ Enfants et adolescents : tarifs de l'accueil de loisirs

Accord à l'unanimité.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **STATION D'EPURATION**

Une réunion sur le site a eu lieu avec les entreprises et le maître d'œuvre. Un modem permettra d'avoir les informations sur les débits en temps réel. De plus, un bilan 24/heures deux fois par an est à réaliser afin de pouvoir bénéficier de la prime épuration de l'agence de l'eau. Suite aux travaux complémentaires sur le réseau il est constaté un débit moindre des eaux parasites. Les déclarations de fin de travaux vont être actées afin de pouvoir demander le solde des subventions.

### **SECURITE DES USAGERS LE LONG DE LA RD1075**

Une réflexion sur la pose d'un radar est engagée.

### **CALIBRAGE ET RECTIFICATION ENTRE ASPRES SUR BUECH ET POTEAU SAINT LUC**

Dans le cadre de l'aménagement de la route départementale le conseil départemental dans le cadre du contrat de plan Etat Région prévoit du nouveau tracé il est prévu de construire un nouveau pont traversant le Buëch, de détruire l'ancien pont et d'aménager une aire de repos. Les travaux sont prévus fin d'année 2018.

### **LETRE DE MR ET MME SOREIL**

Ils souhaitent attirer l'attention du conseil sur la nécessité de prévenir tout risque d'inondation résultant du débordement du canal des Moulettes Basses.

Une rencontre avec les intéressés sera fixée prochainement.

### **FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE PENDANT LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

### **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CAMION DE PIZZA**

Deux demandes sont parvenues en mairie.

Après un tour de table il est décidé d'accorder ces deux installations de camion de pizza devant l'office de tourisme. La première demande reçue en mairie (le samedi soir) et pour la deuxième demande (le vendredi soir).

Une délibération prise lors du conseil municipal de juillet 2013 fixait le tarif d'un emplacement à 120 €/an pour un jour par semaine.

Accord à l'unanimité.

### **PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Une réunion de la commission des finances est prévue le 22 février à 9 heures et le 16 mars à 9 heures afin de préparer le budget 2018 qui sera soumis au conseil municipal du 12 avril

### **PROJET DU QUARTIER DE LA POSTE**

La commune a engagé une réflexion sur l'opportunité d'acquérir la propriété de Mr et Mme ALBRAND. Elle a sollicité l'avis d'un technicien de IT05 .Celui ci après visite du bâtiment et échange avec Madame le Maire et d'autres élus préconise davantage, compte tenu des coûts de réhabilitation et de requalification une démolition du bâtiment

Ce dossier reste à l'étude.

### **COMITE DES FETES**

Le bureau s'est réuni en mairie, le bilan est satisfaisant. Le compte administratif 2017 et le budget prévisionnel 2018 ont été transmis à la mairie.

### **ASA DES CANAUX**

Une rencontre a eu lieu avec le nouveau Président Eric ROUX pour préparer le projet de budget 2018.

Séance levée à 19 h 15.